



SAVIEZ-VOUS QUE :

La croissance de la consommation canadienne de fromages n'effacera pas l'effet des importations supplémentaires de fromages de l'Union européenne (UE)?

- Les 17 700 tonnes supplémentaires d'importations de fromages au Canada déplaceront une production locale de lait de 180 millions de litres, causant une perte totale pour les producteurs et les fromagers canadiens de quelque 300 millions de dollars annuellement.
- L'accès additionnel donné à l'UE de 17 700 tonnes de fromages, dont 16 000 tonnes de fromages fins, pourrait représenter jusqu'à 30 % du marché de détail de ces fromages. Sur la base de la croissance annuelle du secteur des fromages fins qui n'est que de 1 %, ce secteur risque de connaître au total un recul de 25 % si la mise en œuvre du nouveau contingent tarifaire ne s'étale que sur 5 ans.
- Pour l'ensemble des fromages (fins et « industriels »), les importations supplémentaires vont s'accaparer plus que la croissance qui est actuellement estimée à 0,5 %. Le secteur fromager canadien risque de connaître une décroissance de 1,7 % si la mise en œuvre de la concession s'étalait sur cinq ans.

Les importations auront un impact négatif pour les fromages d'ici, même si les Québécois aiment les fromages d'ici?

- Le défi pour les fromagers de chez nous, particulièrement pour les fromagers artisanaux, est d'avoir accès aux tablettes des épiceries pour vendre leurs produits. L'espace des tablettes d'épicerie n'augmentera pas avec les 16 000 tonnes de fromages supplémentaires. Les Québécois ne consommeront pas non plus instantanément 17 700 tonnes de fromages supplémentaires. La compétition entre les fromages européens et les fromages d'ici se fera d'abord auprès des détaillants pour accéder à leurs tablettes et, par conséquent, aux consommateurs.
- Les fromages européens sont fabriqués à une échelle industrielle et sont lourdement subventionnés. Ils entreront au Canada à prix de dumping. Les détaillants risquent de les privilégier au profit de nos fromages et de profiter du rabais pour accroître les marges déjà importantes qu'ils font sur la vente de fromages (voir plus bas). Cela aura pour effet de priver nos fromagers de leur principal accès aux consommateurs.

Le consommateur ne sera pas gagnant en ayant accès à plus de fromages européens?

- Dans un kilo de fromage, qu'il soit vendu au détail à 12 \$ ou 60 \$, la valeur du lait est toujours d'un peu moins de 8 \$. Par exemple, comme l'illustre le graphique qui suit, dans un fromage qui se détaille 40,90 \$ le kilo, la part du producteur est de 18 % alors



que la marge combinée du distributeur et du détaillant est de 62 %. Même si les producteurs donnaient leur lait au fromager, le prix de détail serait pratiquement le même.

- Même si un détaillant se procure un fromage européen moins cher qu'un fromage d'ici parce que le lait utilisé pour le fabriquer a été subventionné, le détaillant maintiendra la même marge ou en profitera pour l'accroître. Les consommateurs verront difficilement la différence au niveau des prix de détail. Il a souvent été démontré que les rabais sur la matière première se transmettent rarement aux consommateurs.

L'AECG n'ouvrira pas de nouveaux marchés d'exportations pour les producteurs de lait et les fromagers du Québec?

- L'Europe protège son marché en subventionnant ses producteurs laitiers afin qu'ils puissent vendre leur lait aux fromageries en bas du coût de production. Le résultat est que le prix de gros des fromages européens permet de concurrencer les prix mondiaux, ce qui protège le marché intérieur contre les importations. L'UE importe effectivement autour de 1 % de sa consommation en fromage.
- Les règles de l'OMC permettent à l'UE de subventionner les producteurs parce que les généreuses subventions versées le sont sur la base de la superficie cultivée, indépendamment du type de production. C'est ce qu'on appelle une subvention découplée. Le budget annuel de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne avoisine les 80 milliards de dollars. Un récent rapport d'expert, commandé par l'European Milk Board (EMB), estime que la part des subventions dans le revenu des producteurs laitiers européens est passée de 44 % en 2006 à 64 % en 2009, excluant les aides que l'UE permet aux États membres de verser aux producteurs.
- Par contre, au Canada, le prix du lait est fixé sur la base du coût de production à la ferme et provient entièrement du marché sans subventions. Il est donc plus élevé qu'en Europe. L'ironie est que l'OMC a jugé que si nous baissions nos prix au niveau de ceux du marché mondial, cela correspondrait à une subvention à l'exportation. Or, la condition pour entrer sur le marché européen est qu'il n'y ait pas de subventions. Nous ne pouvons exporter que des produits fabriqués de lait produit au plein prix du marché canadien.
- En conclusion, c'est toute l'hypocrisie des règles commerciales. Il est permis d'exporter si on dérègle la production, ce qui oblige la production à produire en deçà du coût de production alors que, de surcroît, il est permis de compenser ces pertes par de subventions découplées.

Le Canada n'avait pas à faire de concessions sur les fromages dans cette négociation?

- Depuis 1989 et le premier accord de libre-échange conclu avec les États-Unis, le Canada en a signé neuf autres, si l'on inclut l'ALENA. La gestion de l'offre a toujours été exclue d'emblée de ces négociations, sans que cela nuise à la conclusion des ententes, tous les pays ayant des secteurs sensibles à préserver. En 2009, toutefois, à l'annonce de la négociation avec l'UE, les deux parties ont déclaré tout mettre sur la table, à l'exclusion des subventions à la production, mais incluant la gestion de l'offre en ce qui concerne le Canada. La même situation prévaut dans la négociation du Partenariat transpacifique à laquelle le Canada vient de se joindre.
 - Le gouvernement du Canada a cependant toujours réitéré, y compris dans les journées précédant la conclusion de l'AECG, qu'il était possible de conclure un accord sans toucher à la gestion de l'offre et qu'il était tout à fait possible d'obtenir des accès supplémentaires pour les secteurs du porc et du bœuf sans concéder des accès supplémentaires pour le fromage. L'Accord économique et commercial global (AECG) conclu avec l'Europe est, comme le dit le nom, un accord qui a été négocié globalement dans lequel des concessions ont été faites d'un secteur à un autre, et non en silos à l'intérieur du secteur agricole. Le gouvernement canadien a rompu avec son engagement à la dernière minute.
-